

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

N° CE1063

AMENDEMENT

présenté par
M. Dive, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« d'autorisation »,

les mots :

« de l'autorisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.